



Association enregistrée au registre du commerce du Canton de Genève.
RC CH-660.1.475.011-6

BULLETIN D'ADHESION – mise à jour février 2018

IDENTITE

Prénom /nom.....
Titre..... Structure.....

COORDONNEES

Rue et N°.....
Code postale & localité.....
Pays.....
Email.....
N° de telephone.....

COTISATION

Devenir membre, personne physique (en fonction du lieu de résidence):

- Tarif pays OCDE (y compris Suisse) 60 CHF*
- Demi-tarif OCDE (pour les étudiants et les chômeurs sur présentation d'un justificatif 30 CHF*
- Tarif hors zone OCDE 30 CHF*

* Les tarifs s'appliquent au taux de change du jour du versement.

Devenir membre, personne morale : entreprise, organisation, administration, ONG, merci de nous contacter pour toute demande à info@africa21.org.

Membre bienfaiteur : toute personne intéressée par les buts de l'association et qui apporte un soutien financier hors cotisation. Merci de nous consulter pour toute demande.

MODALITES DE PAIEMENT

- Par virement bancaire :

Association Africa 21, rue de Montbrillant 52 1202 Genève, Suisse
Numéro de compte : 12-566224-7 CHF
Numéro IBAN: CH40 0900 0000 1256 6224 7 Code Swift / BIC : POFICHBEXXX
Nom de l'établissement financier: PostFinance SA, Mingerstrasse 20, CH-3030 Berne

- Par bulletin de versement (en Suisse) :

Association Africa 21, C/o Maison Kultura, Rue de Montbrillant 52, 1202 Genève
Compte : 12-566224-7

Droit à l'image : l'Association Africa 21 se réserve le droit lors de ses activités de photographier les participants. Par la signature de ce document le membre autorise par défaut l'association à utiliser son image à des fins de communication publique.

En signant ce document le membre s'engage à respecter la **Charte du membre** qui mentionne les valeurs fondamentales qui structurent l'Association :

Date :

Signature :

Charte du membre

Cette charte est le lieu commun entre tous les membres. Elle a vocation à servir de référence pour les personnes souhaitant devenir membre ou qui le sont déjà. Elle évoque nos valeurs fondamentales et notre ligne de conduite entre nous et envers l'extérieur.

1. Les membres d'Africa 21 agissent de manière désintéressée dans le sens de l'intérêt général.
2. Nous avons à cœur notre indépendance intellectuelle hors des jeux partisans et des lobbies (économiques, politiques et religieux).
3. Nous sommes pour la liberté d'expression, l'innovation et le partage des idées dans le respect de la propriété intellectuelle. Chaque membre est égal et peut s'exprimer librement dans le respect de l'autre et l'écoute.
4. Nous promouvons les valeurs d'intégrité, d'honnêteté, d'entraide et de bienveillance.
5. Nous considérons les droits de l'homme et les libertés qui y sont associées comme fondamentales, de même que le respect de la diversité des cultures et la tolérance, la bonne gouvernance et l'état de droit.
6. Nous nous engageons sur le développement durable dans sa définition courante, à une économie créatrice de valeurs, de répartition juste des revenus, de création de l'emploi durable et une économie qui permet de sortir les gens de la pauvreté tout en respectant l'environnement. La protection de la nature et la lutte contre le changement climatique sont fondamentales pour nous.
7. Nous croyons au progrès de l'humanité. A ce titre, notre conviction est que sa réalisation passe par le développement durable de l'Afrique. Dans ce contexte, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 constitue une opportunité pour renforcer la coopération internationale dans ce domaine, notamment dans le contexte africain.
8. Nous soutenons une approche des politiques de développement qui s'appuie à la fois sur l'appropriation nationale des initiatives internationales mais aussi qui met en avant la pertinence des solutions endogènes au regard des défis propres à l'Afrique.